Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS182017-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 31 mars 2017

DCS18-2017

Le vendredi 31 mars 2017, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, dans sa composition *"affaires d'intérêt commun"* prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice : 128
Quorum : 65
Présents : 74
Pouvoirs : 23
Votants: 96 (73 présents pouvant voter + 23 pouvoirs)
Date de convocation : 24/03/2017

Étaient présents :

Communauté urbaine d'Alençon : /

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, , M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, , M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Xavier HAY, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, , M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POULLIAS, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET ;

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M Yves GOASDOUE, M. Patrick LESELLIER, M. José COLLADO (membre suppléant) ;

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE, Mme Anne-Marie COUSIN, M. Michel RICHARD ;

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES ;

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU-SABATER, Mme Annie BIHEL ;

Communauté de communes Bayeux Intercom : /

Communauté de communes Baie du Cotentin: M. Philippe CATHERINE ;

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. François BESNARD *(membre suppléant votant)*, M. Jean-Marc FURON *(membre suppléant votant) ;*

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE, M. Pascal POURNY, M. Jean-Marie GASNIER *(membre suppléant votant) ;*

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL *(membre suppléant votant),*

Renouvellement de l'adhésion à l'Association « Terres en Villes »

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS182017-DE

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. Jean-Louis MALAQUIN

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, *M. Philippe PESQUEREL (suppléant votant)*

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage: M. Jean Manuel COUSIN ; M. David LAURENT (suppléant votant)

Communauté de communes Granville Terre et Mer: M. Jean-Marie SEVIN ;

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge: M. Pierre MOURARE ;

Communauté de communes Pays d'Honfleur Beuzeville: Mme Catherine FLEURY ;

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE.

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ.

Conseil Départemental de la Manche : /

Conseil Départemental de l'Orne : /

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la Mer: M. Dominique GOUTTE (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Joël JEANNE (donne pouvoir à Mme Hélène BURGAT), M. Patrick LECAPLAIN (donne pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sylviane LEPOITEVIN (donne pouvoir à M. Rodolphe THOMAS), M. Jean-Louis MARIE (donne pouvoir à M Sébastien FRANCOIS), M. Michel PATARD –LEGENDRE (donne pouvoir à M. Thierry RENOUF), M. Christian PIELOT (donne pouvoir à Mme Edith GUILLOT), M. Dominique REGEARD (donne pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI), M. Pierre SCHMIT (donne pouvoir à M. Marc POTTIER), Mme Josette TRAVERT (donne pouvoir à M. Bruno PIQUET), M. Ludwig WILLAUME (M. Romain BAIL).

Communauté d'agglomération Flers Agglo: M. Michel DUMAINE (donne pouvoir à M. José COLLADO)

Intercom de la Vire au Noireau: M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU SABATER), M. Lionel LERCH (donne pouvoir à Mme Annie BIHEL)

Communauté de communes "Bayeux Intercom": Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ).

Communauté de communes Cingal-Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER (donne pouvoir à M. BAR).

Communauté de communes "Cœur de Nacre": M. Frédéric POUILLE (donne pouvoir à M. Franck JOUY).

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge: M. Olivier PAZ (donne pouvoir à M. Pierre MOURARET).

Communauté de communes "Pays de Falaise": M. Jean-Philippe MESNIL (donne pouvoir à M. Jean-Marie GASNIER)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon: M. Henri GIRARD (donne pouvoir à M. Bernard ENAULT).

Communauté de communes Villedieu Intercom: M. Charly VARIN (donne pouvoir à M. Daniel MACE).

Conseil départemental de la Manche: M. Marc LEFEVRE (donne pouvoir à M. Jean Manuel COUSIN).

Etaient excusés :

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS182017-DE

Communauté Urbaine d'Alençon : M Emmanuel DARCISSAC, M. Joaquim PUEYO, Mme Christine ROIMIER.

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Salvatore BELLOMO , M. Loïc CAVELLEC, , M. Bruno HITIER, , Mme Micheline LECHARTIER, , M. Robert MICHEL, , M. Raymond PICARD,),), M. Marc REYNAUD, M. Thierry SAINT,M., .**Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie** :M. Erick GOUPIL, M. Guénhaël' HUET, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL, M; Jérôme VIRLOUVET,

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU-SABATER), M. Etienne FELS, M. Lionel LERCH

Communauté de communes Bayeux Intercom: M. Patrick GOMONT, Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Pierre LHONNEUR.

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande), Mme Nicole GOUBERT, M. Roger TENCE, M. Serge LADAN.

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (membre suppléant)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Eric MACE.

Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon: Communauté de communes Val es Dunes: M. Patrice MARTIN

Communauté de Communes Villedieu Intercom,),

Communauté de Communes Cœur de Nacre Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Jérôme NURY.

Conseil Départemental de la Manche : Conseil Départemental du Calvados :

Conseil Départemental de l'Orne: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Christophe DE BALORRE.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS182017-DE

Renouvellement de l'adhésion à l'Association « Terres en Villes »

Par délibération en date du 26 Juin 2015, le Bureau de Caen Normandie Métropole a décidé de l'adhésion à l'association Terres en Villes et a autorisé le paiement de la cotisation 2015 (3 000 €).

Par courrier envoyé le 9 janvier 2017, l'association Terres en Villes procède à un appel de cotisation pour l'année 2017, sur le même montant que 2015 et 2016, soit **3 000 €.** Pour rappel, le montant global pour l'aire urbaine de Caen est de 6 000 €, répartis à parts égales entre la Chambre d'agriculture du Calvados et Caen Normandie Métropole.

Il s'agit donc d'autoriser le paiement de cette cotisation annuelle pour l'année 2017.

Sont rappelés ci-après les missions de cette association et les attentes pour notre Pôle Métropolitain :

Les membres de l'association Terres en Villes sont des intercommunalités et des Chambres d'agriculture, garantissant ainsi une co-construction des politiques d'agriculture périurbaine entre les 2 principaux acteurs concernés. Par dérogation à ses statuts, l'adhésion du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a été acceptée par le Conseil d'administration de Terres en Villes.

Les principales missions de l'association sont les suivantes :

- Faciliter les échanges de savoir-faire en matière d'agriculture périurbaine
- Développer des expérimentations sur ce champ d'action
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

L'adhésion de Caen Normandie Métropole repose sur les éléments de contexte suivants :

- Le territoire de Caen-Normandie-Métropole apparaît aujourd'hui comme l'échelle la plus adaptée au contexte caennais pour la mise en œuvre d'une politique agricole périurbaine et la gestion des liens entre milieux urbain et rural. C'est l'ensemble de ses intercommunalités membres qui sont concernées par ces enjeux agricoles.
- De plus, le SCoT de Caen-Métropole approuvé fin 2011 et en cours de révision, a notamment pour objectifs de réduire la consommation d'espace d'un quart par rapport à la période précédente, de concilier impératifs environnementaux et contraintes économiques de l'agriculture et de préserver le cadre de vie en protégeant les espaces naturels récréatifs. La réalisation d'une Charte agricole était également prévue par le SCoT.
- Par ailleurs, plusieurs actions de développement local ont été menées en partenariat avec le syndicat mixte et le Pays Sud Calvados dans le cadre de leur politique de Pays : Programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales-PIDIL (2009-2012) ; enquêtes sur les circuits courts agricoles sur le territoire, menée par la Chambre d'agriculture (2013-2015) ; participation à l'étude FRUGAL (Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire), en lien étroit avec l'Agence d'urbanisme (Aucame).
- Une stratégie métropolitaine en matière d'agriculture a été définie afin de servir de base à un travail partenarial avec les acteurs institutionnels et privés concernés : une « feuille de route en matière d'agriculture » a été validée en juin 2016, suivie par une rencontre avec la Chambre d'agriculture du Calvados en septembre.
- Caen Normandie Métropole a répondu en novembre 2016 à un appel à projets national du Programme National pour l'Alimentation.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS182017-DE

Actions 2016 :

- Lancement de l'étude – action FRUGAL qui a pour but d'accroître la connaissance scientifique nécessaire à la conduite des politiques alimentaires globales, tenue d'un séminaire de restitution en décembre à Caen,
- Accompagnement et mise en réseau : l'association Terres en Villes assure des échanges d'expérience pour tous les membres du réseau, notamment dans le cadre de l'Appel à Projets National du Programme National pour l'Alimentation.
- Invitations aux réunions agri PLUi et transmission aux EPCI (prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme)

Proposition:

Il est proposé d'autoriser Madame le Président de Caen Normandie Métropole à exécuter le paiement de la cotisation à l'association Terres en Villes, pour l'année 2017.

Vote :

Vu, l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 14 mars 2017 et du bureau du 17 mars 2017,

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget de l'exercice 2017, chapitre 65,

Le COMITE SYNDICAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Madame le Président de Caen Normandie Métropole à exécuter le paiement de la cotisation à l'association Terres en Villes, pour l'année 2017.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVOTÉ

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251405184-20170331-DCS182017-DE